



Date / 06.12.2024

Time / Hora: 17:00 hrs

Subject / Assunto: NOTIFICAÇÃO / NOTIFICATION NO: 2

Document / Documento No: 3.2

From / de: The Clerk of the Course / Director da Prova

To/ Para: Concurrent nº 25 – Nicolas Dubernet

Number / Número pags 1

Attachments / 0

0 /Anexos 0

Le Directeur de Course

Ayant reçu un rapport du Commissaire de Poste d'entrée du Briefing, informant que l'équipage n° 25, n'avait pas été représentée au moins par une personne (pilote ou team manager).

APPLIQUE

Art. 12 du Règlement Particulier de l'épreuve au Concurrent nº 25, une amende de 100 € à l'équipe non représentée.

Les amendes seront payées dans les quarante-huit heures suivant leur notification par :

Virement Bancaire
 AUTOMOVÉL CLUB DE PORTUGAL
 Banque BPI
 SWIFT BBPIPTPL
 IBAN PT50001000002673878001336
 ou
 en espèce au secrétariat

Le concurrent est rappelé à son droit de protester.

Le Directeur de course

Orlando Romana

Accusé de réception obtenu auprès du représentant officiellement désigné du concurrent :

Nom (en lettres majuscules):	Date:	Heure:
Position au sein de l'équipe :	Signature:	

ORGANIZAÇÃO



PATROCINADORES



Município de Fronteira



WWW.24HORASTT.COM